



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

mobilité internationale des Français

Question au Gouvernement n° 1265

Texte de la question

MOBILITÉ INTERNATIONALE DES FRANÇAIS

M. le président. La parole est à Mme Anne Genetet, pour le groupe La République en marche.

Mme Anne Genetet. Je voudrais tout d'abord témoigner de toute ma compassion pour nos compatriotes endeuillés dans l'Aude car, même à l'étranger, nous sommes très sensibles à ce qui se passe en France, et exprimer ma reconnaissance pour les secours sur place.

Ma question, à laquelle j'associe les députés des Français établis hors de France, s'adresse à M. le ministre de l'action et des comptes publics. Elle porte sur les choix du Gouvernement pour rendre la France attractive pour nos compatriotes disséminés dans le monde entier. Vous savez, monsieur le ministre, que le Président de la République est très sensible à ce sujet crucial pour notre pays ; et, à la demande du Premier ministre, j'ai formulé le mois dernier plus de 200 propositions concernant ces Français hors de nos frontières.

Monsieur le ministre, dans ce rapport, j'ai fait le constat d'une profonde méconnaissance de ces multiples communautés, le constat que nous devons changer de regard sur ces Français établis à l'étranger et que nos administrations n'ont pas le logiciel international dans leur fonctionnement, et aussi le constat que la fiscalité qui leur est appliquée est incompréhensible, incohérente et profondément injuste pour les faibles revenus. Oui, il y a aussi des faibles revenus à l'étranger, bien plus nombreux que ce que renvoient les images d'Épinal de la mobilité internationale. D'autres compatriotes, c'est vrai, ont des revenus importants qu'ils pourraient investir en France plutôt qu'ailleurs si nous savions les attirer : décidons de le faire.

Nous voulons être le pays le plus attractif en Europe : je m'en félicite. Mais est-il le plus attractif pour nos compatriotes installés à l'étranger ? Je fais le vœu que ce rapport soit utile car il est temps que nous prenions conscience que la place de la France dans la mondialisation ne se joue pas seulement depuis Paris...

M. Fabien Di Filippo. En province aussi !

Mme Anne Genetet. ...mais aussi à Bangkok, à Santiago, à Tachkent, et partout où se trouve ne serait-ce qu'un seul citoyen français.

Aussi, monsieur le ministre, ma question est directe : comment envisagez-vous de mieux associer à la communauté nationale les Français qui vivent à l'international ? À l'occasion des discussions budgétaires qui s'ouvrent cette semaine, quelles propositions allez-vous reprendre parmi toutes celles que j'ai formulées dans mon rapport ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Mme Marielle de Sarnez. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'action et des comptes publics.

M. Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics. Permettez-moi d'abord, madame la députée, de saluer, au nom du Premier ministre, l'énorme travail que vous avez accompli, ainsi que tous les députés des Français de l'étranger qui y ont collaboré, pour aboutir au rapport que vous lui avez remis.

M. Laurent Furst. N'oubliez pas le travail des maires !

M. Gérard Darmanin, ministre. Dans le projet de loi de finances que nous discutons cette semaine, plusieurs mesures que vous préconisez vont être reprises par le Gouvernement, soit par l'acceptation d'amendements présentés par des parlementaires de la majorité, soit directement.

Le point le plus important, me semble-t-il – j'en ai discuté avec Jean-Yves Le Drian, Jean-Baptiste Lemoyne et bien sûr Agnès Buzyn –, c'est la question, lancinante depuis de nombreuses années pour un certain nombre de Français résidant à l'étranger affiliés à un régime de sécurité sociale dans l'Union européenne ou en Suisse, celle des paiements de cotisations, notamment de la CSG et de la CRDS sur leur capital. Nous pourrions dorénavant, s'ils sont affiliés à un des régimes que je viens d'évoquer, les exonérer de ces deux cotisations.

Deuxièmement, le Gouvernement va accepter, suite à votre rapport, de mettre en place un abattement de 150 000 euros pour les cessions immobilières dans les dix années suivant le départ du territoire national. C'est une mesure importante pour favoriser la mobilité des Français à l'étranger.

Troisièmement, la réduction Pinel, je le dis devant Mme Gourault et M. Denormandie, sera désormais appliquée aux Français de l'étranger, conformément aux préconisations de votre rapport.

Et puis un dernier point parmi tant d'autres : la pension alimentaire de non-résident à résident sera traitée en France comme une pension alimentaire de résident à résident, à l'instar de la retenue à la source transformée en prélèvement à la source.

Je vous remercie, madame la députée, pour tout votre travail au bénéfice des Français de l'étranger. Ainsi, le Gouvernement remplit avec vous cette promesse du Président de la République pendant sa campagne. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LaREM et sur plusieurs bancs du groupe MODEM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Anne Genetet](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1265

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Action et comptes publics

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 octobre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 octobre 2018](#)